

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 novembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - G. REQUENA par J. LAFAGE - M. GROSSO par B. DANIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. JEAN - S. BERBEZIER par Y. MICHEL

Absents : A. CHOUKROUN - W. BIGNON - F. PEREZ

8. Demande de subvention à la Région Occitanie dans le cadre du projet de la Crèche de Marseillan

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables dans la commune pour les nouveaux bâtiments municipaux, la commune souhaite mener une étude de faisabilité.

Cette dernière vise à analyser les possibilités d'autoconsommation de la future crèche de Marseillan par le biais de panneaux photovoltaïques.

Cette étude pour une centrale photovoltaïque en toiture peut être subventionnée à hauteur de 80 % par la Région Occitanie.

L'étude permettra de déterminer les calculs de structure, la charge financière des panneaux photovoltaïques, l'implantation optimum et la durée de retour sur investissement.

Cette étude est évaluée à 3875 € HT.

Ainsi, il appartient au conseil municipal :

D'accepter le principe du projet d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la future crèche,

De donner délégation de signature à M. le maire pour le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour le dossier d'aide régionale aux études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le M

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le 29/11/2019

ID : 034-213401508-20191127-DEL19_11_27_08-DE

SLOW

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Accepte le principe du projet d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la future crèche,

Donne délégation de signature à M. le maire pour le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour le dossier d'aide régionale aux études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

